

### Bonnes fêtes à tous!

Les festivités ont déjà bien commencé à Valezan avec la journée du 22 décembre : repas du CCAS et journée très active pour les petits : ateliers à la salle des fêtes, promenade aux lampions et visite du Père Noël en personne !

Merci à Franck et Éline pour leur accueil et leurs bons petits plats, merci aux mamans de notre comité des fêtes qui ont consacré leur après-midi à faire jouer les petits.





Ces fêtes viennent après une année bien remplie pour la commune et notamment par le dossier des futurs locaux et la rénovation de la fruitière : les réunions préparatoires ont eu lieu et les travaux commenceront vraiment sérieusement vers le 20 janvier avec le gros œuvre. Les travaux, en ce qui concerne le génie civil et de câblage sont terminés au Sézalet et dans la ruelle du bas du village, il reste maintenant à faire venir EDF et France-Telecom pour les raccordements ainsi que la mise en service et les enrobés seront faits au printemps.

Je profite de ce petit journal pour rappeler qu'en cas de chute de neige, il faut veiller à ne pas gêner le passage du chasse neige par un stationnement empiétant sur la voie publique.

Notre secrétaire Maryse a droit à des congés bien mérités et la mairie sera donc fermée ces prochains jours, mais une permanence aura lieu le 31 décembre au matin, en particulier pour les inscriptions sur les listes électorales. N'oubliez pas, après ce sera trop tard!

Pour le Conseil Municipal, Véronique Gensac

En cas d'urgence, vous pouvez appeler le 04 79 07 79 54 ou le 06 71 47 42 65.

#### Téléthon

Grâce à la vente des repas et gâteaux, l'association des parents d'élèves a récolté très exactement 1164€ qui seront reversés au bénéfice du Téléthon.



### Arrivée de la TV sur ADSL dans notre commune

Depuis le 25 Septembre 2013, la totalité des foyers de VALEZAN peuvent désormais accéder à la télévision par l'intermédiaire de leur prise téléphonique. En effet le Nœud de Raccordement d'Abonnés (NRA) de Bellentre, auquel sont raccordées les lignes de notre commune, vient d'être équipé pour recevoir la télévision d'Orange qui utilise la technologie ADSL.

À la modification maison. aucune de l'installation existante! La simple téléphonique suffit pour bénéficier de toutes les nombreuses chaînes en qualité numérique incluses dans l'offre de base et sans supplément de coût quand on est client d'Orange.

Pour savoir si l'on est éligible et s'abonner à la TV d'Orange, il suffit soit de se rendre dans une boutique Orange (les plus proches étant sur Moutiers et Albertville), soit d'appeler les services du 1014 ou encore d'aller sur le site www.orange.fr.

Puis vous récupérez votre matériel (un décodeur numérique en prêt) dans la boutique Orange ou en vous faisant livrer directement à votre domicile.

La TV d'Orange sur ADSL, c'est jusqu'à 160 chaînes incluses dont les chaînes de la TNT et 26 chaînes en haute définition, un véritable vidéo club à la maison avec plus de 7 000 programmes disponibles : films, dessins animés, programmes musicaux, documentaires..., la TV à la demande, des chaînes événementielles et un vaste choix de chaînes optionnelles proposées dans 30 bouquets portant sur le sport, le cinéma, le divertissement ...

L'opérateur propose également une installation clé en main : lors de la souscription de l'abonnement, il est possible en effet de choisir une installation complète à domicile. Un expert se déplace pour installer le matériel, tester son bon fonctionnement et aider à la prise en main (voir conditions commerciales).

#### Coupe de bois

Merci à tous les propriétaires riverains de la route des vignes qui ont coupé les arbres qui menaçaient la sécurité sur cette route.



#### Des plats à emporter pour les fêtes

Franck et Éline vous proposent pour les fêtes les 24 et 25 et les 31 et 1er :

- Foie gras "maison" 7 € la portion de 80 g
- Filet de Bar, Purée de Patate Douce au Gingembre 12 € la portion
- Suprême de Faisan rôti à l'Huile de Truffes, Charlotte aux Saveurs d'Automne, Carottes Fanes 13 € la portion

À réserver deux jours à l'avance si possible.





### Numéro Spécial Neige!

L'hiver est précoce et son arrivée s'accompagne de petits soucis qui peuvent devenir gros si on oublie quelques principes élémentaires.

Un rendez-vous avec les services de TDL, (territoire de développement local), l'antenne locale du conseil général qui a remplacé les anciens services de la DDE, lundi matin, m'amène à renouveler, en ce début d'hiver, un certain nombre de recommandations, classiques pour tous ceux qui habitent Valezan depuis longtemps, peut-être nouvelles pour certains habitants:

▶ pour que le chasse neige puisse passer et être efficace dans le village, il faut qu'il ait la largeur suffisante (entre 3,5m et 4m), non seulement pour lui mais pour dégager la neige sur les côtés sans endommager les voitures. Ce n'était pas le cas samedi matin, lors de son passage.

▶ ceci implique que chaque fois qu'une prévision météo annonce de la neige dans la nuit, chacun veille à ne pas garer son véhicule (ou ses véhicules!) sur la voie publique ou sur ses abords en risquant de gêner le passage du chasse neige.

▶ceci implique que les propriétaires demandent à leurs locataires, parfois moins au courant des problèmes, de respecter cette précaution

▶ ceci implique que si des véhicules ne sont pas ou peu utilisés, ils laissent la place sur les parkings de proximité à ceux qui roulent tous les jours (le parking central en-dessus de la route départementale devrait être disponible à la fin de la semaine quand les travaux seront terminés).

Certains secteurs du village sont particulièrement sensibles : vers l'église, vers l'école et sur toute la partie aval de la voie communale en-dessous de l'école. Au conseil municipal 19 novembre, j'ai demandé à tous les conseillers d'être vigilants dans leur quartier sur cette question et ils prendront peut-être contact avec vous si nécessaire. Je vous demande de leur réserver un bon accueil : leurs remarques éventuelles n'ont pas pour but de vous embêter mais de garantir le déneigement de tout le village. En effet , les services de TDL ne peuvent pas passer leur temps à chercher à qui appartiennent les voitures et à faire des marches arrière compliquées quand ils ne peuvent plus avancer. Donc pensez à ceux qui habitent plus bas ou plus haut dans le village : ils ont aussi le droit de pouvoir circuler.

J'attire d'autant plus votre attention sur ce point que, comme vous le savez déjà, notre employé communal est en arrêt de travail, cet arrêt est prolongé de 15 jours en 15 jours ce qui rend son remplacement quasiment impossible. Le GAEC, comme d'habitude, et je tiens à le remercier, fera le maximum pour faciliter les choses, mais ne peut pas être disponible en permanence. Les conseillers vont faire aussi ce qu'ils peuvent avec la petite fraise.

Donc, encore une fois, nous ne passerons un bon hiver, que grâce à la solidarité de tous les habitants : s'entraider entre générations et entre voisins, d'aider ceux qui ont des difficultés, ce sont des principes qui ont rendu la vie possible dans nos villages auparavant, ce sont ces principes qu'il faut continuer à appliquer.

Je compte donc sur votre civisme. La neige peut aussi être source de rencontre sympathiques et de joies, si chacun respecte les autres.

Merci d'avance.

Pour le Conseil Municipal, Véronique Gensac

Téléthon : dimanche 8 décembre à l'auberge, en fin de matinée, détails pratiques à suivre



#### Une très bonne nouvelle pour commencer :

concernant notre projet de future mairie, Auguste Picollet, notre conseiller général, vient de m'informer qu'une première tranche de subvention de plus de 70 000€ nous était confirmée pour cette année et que le solde de la subvention de 300 000€ nous serait bien versé dès l'an prochain. Les délibérations ont été prises par le conseil général. Cette assurance nous permettra de boucler le plan de financement, de recourir à un emprunt limité, remboursé pour l'essentiel grâce aux loyers des trois appartements prévus et de finir les travaux dès l'an prochain.

Parallèlement, le chantier va pouvoir commencer bientôt : la première réunion avec l'entreprise de maçonnerie se tient cette semaine.

À part cela, la vie de la commune suit son cours avec des hauts et des bas : le conseil d'école a permis de réfléchir notamment aux rythmes scolaires l'an prochain et d'aller vers un projet qui permettrait aux enfants de faire une vraie pause en début d'après midi. Les enfouissements prévus vers l'école et au Sézalet vont aussi débuter pour la partie génie civil cet automne. Et les conseillers, s'efforcent de faire en sorte que le village ne se ressente pas trop de l'arrêt de travail de notre agent technique.

La semaine bleue et toutes les activités organisées par la communauté de communes à cette occasion ont permis à nos Anciens de se retrouver, notamment autour des recettes de cuisine, et de passer des bons moments.

Deux nouvelles tables ont été installées à la Croix du Chatelard : c'est un endroit très apprécié pour les repas en plein air et chacun peut y admirer la vue magnifique qu'on a de Valezan sur toute la vallée. Une réunion avec les communes voisines de la Côte d'Aime et de Granier marque le début d'un travail en commun sur la signalétique des sentiers de notre versant et j'en profite pour remercier aussi l'association l'Hermine qui a redistribué le reliquat de ses fonds en grande partie sur ce projet.

Une deuxième tranche de signatures pour les actes administratifs destinés à régulariser la route de la Leissière vient d'avoir lieu. Merci à tous les propriétaires car ils facilitent grandement cette opération.

Comme vous pouvez le constater, la diversité des sujets traités par la commune, en plus de la gestion courante, ne laisse guère le temps de s'ennuyer! Mais faire avancer tous ces projets, c'est important pour la vie du village et quand les dossiers se concrétisent sur le terrain, c'est toujours réjouissant.

Pour le Conseil Municipal, Véronique Gensac

Cérémonie du 11 novembre : elle aura lieu à sera suivie d'un apéritif à l'auberge

devant le Monuments aux Morts et

#### Forfaits de ski

La Sap a apporté des innovations dans son système pour les forfaits: le renouvellement des demandes est désormais possible directement par internet jusqu'au 30 novembre et il n'y aura plus besoin de fournir toutes les pièces. Tous les intéressés ont dû recevoir une lettre à leur domicile leur expliquant le mode d'emploi. Si vous n'avez pas une connexion internet chez vous, vous pouvez venir en mairie.

Pour les nouvelles demandes : nouveau résident, personne n'ayant pas fait de demandes en 2012-2013, membre supplémentaire au sein d'un foyer ...

Vous pouvez retirer en mairie ou imprimer à partir du site un bon de commande papier à retourner à la SAP dûment complété avant le 31 octobre 2013.

Pour toute demande particulière, pour laquelle vous n'auriez pas trouvé de réponse sur le site internet de la SAP, vous pouvez la joindre :

□Par téléphone : - de 9 h à 12 h , du lundi au vendredi jusqu'au 30 novembre au 04 79 09 68 36

\_Par mail : gdp.sap@compagniedesalpes.fr

Nous vous rappelons que ce forfait ne comprend aucune forme d'assurance (responsabilité civile, individuelle, défense et secours). La licence Carte Neige est disponible dans les différents Clubs des Sports ou Ski Clubs partenaires de la station de la Plagne.

#### Élections

Information pour les uns, confirmation pour les autres, le Ministère intérieur a confirmé que la tenue des élections municipales auront lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014.

Les élections européennes auront lieu le dimanche 25 mai 2014.

Il faut s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre, sauf dans le cas suivent :

L'inscription d'office concerne les Français ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le 28 (ou 29) février de l'année suivante.

Les années d'élection (scrutin général), les jeunes devenus majeurs entre le 1er mars de l'année du scrutin et la veille de l'élection (1er tour) sont inscrits d'office.

#### En cas d'absence d'inscription

Il peut arriver que le jeune majeur ne soit pas inscrit.

C'est le cas par exemple : si les formalités de recensement n'ont pas été faites, si le recensement a été fait tardivement ou si le jeune a changé d'adresse depuis son recensement.

Dans ce cas, le jeune doit procéder à une inscription volontaire en mairie avant le 31 décembre ou s'adresser au tribunal d'instance pour demander son inscription.

Un citoyen de l'Union européenne qui réside en France peut participer aux élections municipales et aux élections européennes dans les mêmes conditions qu'un électeur français. Pour exercer ce droit de vote, il doit être inscrit sur les listes électorales et remplir les conditions d'âge et de capacité juridique.

#### Ramassage des « encombrants »

Il est organisé par la communauté de communes dorénavant une fois par an. Pour Valezan, le ramassage est prévu pour le 31 octobre, il faudra donc entreposer les déchets en bord de route le mercredi 30. Il est plutôt destiné aux personnes qui n'ont pas de moyens d'aller à la déchèterie.

#### Déchets acceptés :

-meubles : table, canapé, fauteuil, lit,

matelas...

-Electro-ménager : frigo, four,

aspirateur...

-Matériel HiFi : Télé, magnétoscope,

ordinateur, téléphone... -Pneus jantés ou non

-Déchets dangereux: peinture,

solvant, phytosanitaire...

-Batteries

#### Déchets refusés :

-Bois hors meuble (palette, planche, piquet, huisserie...)

-Ferraille (tôle, pièce de carrosserie...)

-Gravât (carrelage, faïence...)

-Vêtements et maroquinerie (valise, vêtement, chaussure...)

-Végétaux

-Ordures ménagères

-Divers : seau, bâche en

plastique, vitre...

-Récipient sous pression (bouteille de gaz, extincteur...)

-Cartons

Le dépôt est limité à 1 m3 par habitation. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service Environnement des Versants d'Aime au 04 79 55 46 86

#### Le tri des déchets

Surtout en l'absence de notre employé communal, merci de tenir les abords des conteneurs propres. Les déchets encombrants n'ont pas à être déposés à côté des conteneurs puisqu'une collecte spéciale est organisée. La déchèterie est maintenant ouverte tous les jours ouvrables.

Rappel: le petit chalet en-dessous de l'abribus le long de la RD86 est réservé à la collecte des gros cartons (il est vraiment dommage d'en trouver encore des grands dans les bacs jaunes et d'en trouver certains à côté des conteneurs à quelques mètres de ce chalet!

Des sacs pour vous aider à trier et à trouver le bon conteneur sont à votre disposition en mairie ainsi qu'un guide du tri complet pour ceux qui l'auraient égaré ou ne l'auraient pas.

En ce début d'hiver, nous attirons votre attention sur une consigne très importante : Ne pas jeter de cendres dans les conteneurs semi-enterrés (risque d'incendie!) : outre le danger, c'est évidemment un coût supplémentaire pour la collectivité, et donc pour tous. Malheureusement, l'expérience de l'an dernier montre que cette information de bon sens n'est pas inutile.

#### Auberge communale

Notre auberge fait peau neuve pendant ces congés de Toussaint : Franck et Éline donnent un coup de neuf à la salle de restauration et le bar est revernis. Leurs congés pourtant bien mérités sont donc très actifs.

Après une année sous leur houlette, l'auberge a pris un nouvel élan. Merci à eux !

#### Route des vignes

Plusieurs arbres présentant un risque de chute sur la route ont été marqués par des croix rouges sur le tronc. Des propriétaires ont déjà pris le soin de les couper. Il faudrait que les propriétaires qui ne l'ont pas encore fait procède à cette opération avant l'hiver. Merci à tous.

#### Relevés compteurs d'eau

Afin de faciliter le travail de collecte, les habitants de résidence secondaire sont invités à communiquer le relevé de leur compteur avant l'hiver.

Certains l'ont déjà fait, mais ce rappel sera peut-être utile en cette période de congés de Toussaint.

#### Feux de déchets verts

Rappel de la réglementation :

Une circulaire interministérielle a été adressée aux préfets le 18 novembre 2011. Elle rappelle les bases juridiques relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.

"Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie", rappelle préalablement le texte.

#### Une source de pollution importante

"La combustion de biomasse peut représenter localement et selon la saison une source prépondérante dans les niveaux de pollution", le brûlage des déchets verts étant une combustion peu performante qui émet des imbrûlés, en particulier si les végétaux sont humides.

"Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques, dioxines et furanes. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois traités", ajoute la circulaire.

"Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillement et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation", rappelle la circulaire.

#### Des contrôles sont effectués

La gendarmerie est déjà passée dans le village et a averti que la prochaine fois, elle verbaliserait. Les agriculteurs comme les jardiniers sont concernés.

Le compostage est une bonne solution pour la plupart des déchets verts de jardins, des composteurs sont disponibles auprès du SMITOM à des tarifs réduits.

# Les abricots du presbytère ( suite !)

Les enfants de l'école sont passés aux travaux pratiques et partagent avec vous leurs recettes.

Et ils ont l'intention de faire suivre le même sort aux coings, donc la récolte leur est aussi réservée.

Vous pourrez bénéficier de leur travail et apprécier lors de la vente qui sera organisée pour le marché de Noël.



### La confiture d'abricots

Les abricots viennent du nord est de la Chine, près de la Russie.

L'abricot est cultivé depuis près de 4000 ans. Il arrive au Moyen-Orient par la Route de la Soie, puis dans l'empire gréco-romain par deux pays : l'Italie et l'Espagne, où il trouve une terre d'accueil chaude et ensoleillée.

La culture de l'abricotier ne commencera qu'à partir du XVIIIe siècle en France, après avoir été planté par La Quintinie dans le potager de Versailles.

C'est la précocité de l'abricotier, souvent premier arbre du jardin à fleurir, qui est à l'origine de son nom. Venant du catalan abercic, de l'espagnol albaricoque, de l'arabe al barquq, la véritable racine de l'abricot, le latin praecoquum, signifie tout simplement "précoce".



#### Les ingrédients

- du sucre
- des abricots

Pour 4kg d'abricots, il faut 5 kg de sucre.

#### Le matériel :

- une bassine
- un couteau
- une marmite
- des pots
- une écumoire
- 1) Lavez les abricots dans la bassine.
- 2) Ouvrez les abricots puis enlevez les noyaux.
- 3) Faites cuire les abricots 15 minutes.
- 4) Mettez le sucre et laissez cuire 20 à 25 minutes.
- 5) Enlevez l'écume.
- 6) Mélangez bien.
- 7) Mettez en pots.



<u>Conseil</u>: vous pouvez mettre de la lavande dans la confiture d'abricots. Il faut la mettre en début de cuisson (une cuillère à café pour 1kg de fruits).

Lisa



### C'est la rentrée!

Pour les élèves de notre école, c'était mardi 3 le grand jour de la reprise : avec un effectif de 13 élèves, notre classe unique permet aux enfants une scolarité dans de bonnes conditions avec un niveau en général apprécié lors du passage en collège. Je profite de cette occasion pour remercier Laurence et Monique qui sont vraiment très dévouées pour faire travailler tout ce petit monde dans le sérieux et une bonne ambiance.

C'est aussi la reprise d'une activité plus soutenue du côté des entreprises : l'appel d'offre pour les travaux d'enfouissement au Sézalet et dans la ruelle vers la maison Macheras a été fructueux et c'est l'entreprise Bronnaz qui a été retenue comme la mieux-disante.

Les plis pour l'appel d'offre pour la future mairie seront ouverts vendredi 6 septembre et les travaux seront engagés dès cet automne.

Notre village a été bien vivant cet été avec notamment de nombreux randonneurs du GR5 qui ont fait escale à l'auberge et en ont apprécié la qualité; Valezan a aussi accueilli les artistes de la « Route des 20 », fait passer des vacances aux livres grâce à nos deux bibliothécaires bénévoles, Annick et Anne-Sophie, et la permanence à l'église a permis de recevoir en moyenne une dizaine de personnes par semaine.

Souhaitons que les beaux jours continuent encore pour permettre aux jardins de donner tous leurs fruits et légumes et bon courage à tous pour l'automne.

Pour le conseil Municipal, Véronique Gensac

**Rappel**: la mairie est ouverte au public tous les matins (sauf le samedi) de 9h à 11h. En cas d'impossibilité pour vos démarches administratives dans ces créneaux, il est toujours possible de convenir d'un rendez-vous avec Maryse.

#### Transports scolaires

### RETRAIT DES CARTES DE TRANSPORT SCOLAIRE à LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES VERSANTS D'AIME

*DU 09 SEPTEMBRE AU 18 SEPTEMBRE 2013* 

DU LUNDI AU JEUDI : DE 8H30 A 11H30 ET DE 14H00 A 17h30

Pas de permanence le VENDREDI

# Les cartes sont obligatoires à compter du 19/09/13

Frais d'inscription à régler lors du retrait de la carte :

1<sup>er</sup> enfant : 36 € - 2<sup>ème</sup> enfant : 31 € -

3<sup>ème</sup> enfant : 26 €

# Les cuvettes des toilettes ne sont pas des poubelles !

Notre station d'épuration fonctionne bien, toutes les analyses faites le confirment. Mais des négligences peuvent être très dommageables et nuire à notre système d'assainissement.

Nous vous avions déjà donné des conseils que je reprends rapidement : évitez de jeter des produits corrosifs ou dont la composition chimique pourrait nuire à la vie des bactéries qui décomposent le produit des égoûts (peintures, solvants, vernis de toutes sortes ,insecticides et produits phytosanitaires pour lesquels un tri particulier est organisé à la déchèterie).

Les lingettes ne doivent pas être jetées dans les cuvettes des WC car elles ne sont pas, pour la plupart, biodégradables rapidement et elles peuvent boucher le système de dégrillage.

Autre problème : il a fallu déboucher au printemps un des égouts à cause d'un bloc en plastique pour produit nettoyant qui s'était coincé dans un angle et qui avait provoqué un bouchon et un débordement dans un garage.

Merci de m'éviter ce type de rappel!

#### Stationnement

Autre rappel un peu désagréable, mais malheureusement nécessaire!
Les ruelles ne sont pas des parkings et si ont peut s'y arrêter temporairement pour charger ou décharger du matériel lourd, il est en revanche interdit d'y stationner car il en va de la sécurité publique et des bonnes relations de voisinage.

Merci de penser aux autres.

#### L'abricotier du presbytère

Les abricots sont en train de mûrir. Merci de ne pas les ramasser : notre école travaille cette année sur le thème des cinq sens et a construit un projet autour des abricots : la récolte est donc réservée à l'école.

#### Relevés compteurs d'eau

Afin de faciliter le travail de collecte, les habitants de résidence secondaire sont invités à communiquer le relevé de leur compteur avant l'hiver.

#### Liste électorale

Au printemps prochain auront lieu les élections municipales.

Pour pouvoir voter en 2014, il faut s'inscrire avant le 31 décembre 2013. pièces nécessaires : pièce d'identité et justificatif de domicile.

#### Dôme Théâtre

Huit spectacles ont été sélectionnés : Pour chaque spectacle choisi, le DÔME Théâtre réserve 50 places pour la Tarentaise.Un bus de Bourg-St-Maurice à Albertville, desservant Aime et Moûtiers vous facilite le transport.

Il suffit de réserver son billet auprès de la communauté de communes des Versants d'Aime, pour bénéficier du tarif groupe.

#### Pensée pour Jean Glatigny

Jean Glatigny, fidèle porte drapeau des Anciens Combattants nous a quittés. Toutes nos condoléances à ses proches.



### Quelques informations

**Attention :** la mairie sera fermée du 01/08/2013 au 11/08/2013 inclus en raison des congés de notre secrétaire Maryse.

Elle le sera à nouveau le 16 août et du 19/08/2013 au 25/08/2013.

Pendant ces périodes, en cas d'urgence, vous pouvez appeler le 04 79 07 79 54 ou le 06 71 47 42 65. Sur ces deux n°, en cas d'absence, un répondeur/enregistreur est à votre disposition. Laissez vos coordonnées distinctement si vous voulez qu'on vous rappelle.

Le courrier sera relevé régulièrement ainsi que la boite électronique.

#### Eau potable :

Notre réservoir d'eau potable va être nettoyé le **jeudi 1er août.** 

Une coupure d'alimentation est possible pendant la matinée et nous vous demandons de ne pas utiliser trop d'eau potable pendant cette journée de jeudi, par exemple en vous abstenant d'arroser les jardins, afin de laisser le temps au réservoir de se remplir complètement pour que tout le village puisse être alimenté à nouveau sans problème.

#### Recensement : jeunes nés en 1997

Tout Français doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

Les jeunes Français de naissance doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire. Les jeunes devenus Français entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française.

#### Veille sociale :

La communauté de communes des versants d'Aime organise un réseau d'entraide dédié aux personnes âgées pour une présence chaleureuse, une lecture, un brin de causette une promenade, un jeu,.... cette solidarité de proximité repose sur des bénévoles qui peuvent visiter les personnes âgées, favoriser des rencontres, offrir des moments conviviaux...

Si recevoir une visite vous ferait plaisir, si vous avez envie d'être bénévole, contactez Marie Bardagot au 04 79 55 31 84 ou par courriel :

<u>veille-sociale@versantsdaime.fr</u>

#### Appels d'offre :

Deux appels d'offres viennent d'être lancés pour des travaux par la commune : réseaux secs dans la ruelle qui descend de l'école vers la maison Usannaz et future mairie.

#### Bon été à tous.

Pour le conseil municipal., V. Gensac

#### APTV et bourse foncière forestière

Le morcellement de la forêt privée est le principal frein à sa bonne gestion. Il pose des problèmes de délimitation, d'exploitation et de commercialisation des bois.

C'est pourquoi l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, en collaboration avec COFORET et le CRPF a souhaité mettre en place une « bourse foncière forestière » en janvier 2012.

#### Comment fonctionne cet outil ?

Les parcelles identifiées comme proposées à la vente ou à l'échange, sont consultables sur un portail cartographique grâce auquel les propriétaires intéressés peuvent se faire connaître ou proposer de nouvelles parcelles en remplissant un formulaire électronique ou papier.

Des informations sur les dispositifs d'accompagnement, les aides financières et techniques existantes sont également disponibles sur le site.

L'ensemble de ces informations, sont consultables sur le site internet de l'APTV: <a href="http://www.tarentaise-vanoise.fr/bourse-fonciere-forestiere.html">http://www.tarentaise-vanoise.fr/bourse-fonciere-forestiere.html</a>

Un document avec quelques parcelles à vendre sur le territoire de notre commune est à votre disposition en mairie.

#### 1914-2014

En 2014 des commémorations du centième anniversaire de la Grande Guerre et l'APTV, en collaboration avec Tarentaise Hebdo prépare un ouvrage : « Tarentaise 1914-1918 : l'album mémorial. »

Cet ouvrage sera essentiellement constitué à partir de documents et d'archives et un appel est lancé aux familles de Tarentaise afin de collecter des documents : courriers, lettres de combattants, carnets de souvenirs, livrets militaires, fascicules de mobilisation,-démobilisation, avis de décès, photos, médailles et décorations, témoignages transmis.

La commune s'associe à ce travail et si vous avez des documents à photocopier ou à photographier, n'hésitez pas .

Pour plus d'explications sur les documents recherchés, vous pouvez prendre contact directement avec Philippe Pichot, en charge du projet par téléphone : 06 88 82 40 45 ou par courriel : ppichot25@gmail.com.

#### Zone d'activité de Plan Cruet

Du 15 Juillet au 23 août, le public peut consulter l'avis émis par l'autorité environnementale (DREAL) sur l'étude d'impact du projet de Zone d'Activités de Plan Cruet.

Dans le cadre du projet d'aménagement de la Zone d'Activités de Plan Cruet, un dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) a été déposé auprès de la Sous Préfecture pour instruction auprès des services. Ce dossier sera soumis à une enquête publique à l'automne prochain.

Dans le cadre de cette procédure, l'autorité environnementale a émis un avis sur l'étude d'impact du projet lequel est consultable par le public du 15 juillet au 23 août 2013. (voire site internet de la COVA.

Un dossier contenant l'étude d'impact et l'avis de la DREAL est également disponible à la Communauté de communes des Versants d'Aime et dans les mairies du canton d'Aime. Les services de la Communauté de Communes se tiennent à la disposition du public pour apporter toutes précisions dans le cadre de la mise à la disposition du public : Nicolas RACT - 04 79 55 31 78

#### Promenades sur le Versant

Des itinéraires avec un topo sont à votre disposition dans une petite boite à côté de la cabine téléphonique du parking central (Point i) et à l'auberge.

#### Route des 20 (des 40 aujourd'hui!)

C'est une Invitation à un voyage dans l'univers de l'art qui vous est proposée du 1er au 5 août dans le canton d'Aime.

Sur le Versant du Soleil : à la Côte d'Aime, Montméry, Valezan (chez Nadette), Couverclaz, les Chapelles et la Chevrière

Des itinéraires que vous pouvez parcourir dans leur intégralité ou picorer par morceaux au gré de votre inspiration. La carte de la route des 20 est disponible à l'auberge de Valezan.



### Quelques informations brèves

#### Corvée

À cause de plusieurs indisponibilités de dernière minute, la journée de corvée prévue pour le 15 juin est annulée. Il est toujours en revanche possible de faire le nettoyage de printemps devant chez soi comme certains l'ont d'ailleurs déjà fait.

L'employé communal fera le village petit à petit dès qu'il n'aura plus d'autres travaux prioritaires : en ce moment, il doit faire des travaux de démolition à l'intérieur de l'ancienne fruitière car nous louons des bennes pour l'évacuation. Si vous voyez certaines tâches qui vous semblent urgentes, ou si vous avez des remarques à faire, adressez-vous à la mairie : c'est la commune qui fixe de planning du travail.

#### **Bibliothèque**

La bibliothèque sera ouverte cet été le lundi soir à la salle polyvalente de 17h30 à 18h30. L'opération « Livres en balade » recommencer pendant les vacances. Le principe est le suivant : des sachets contenant des livres seront accrochés aux blocs de boites aux lettres; ces livres sont en libre service, vous en choisissez un et vous le remettez dans le sac une fois lu. Ce sera pour eux l'occasion de prendre l'air en dehors des rayons, et pour vous de faire des découvertes et de mettre en vacances votre esprit!

### Église

Merci à la communauté de communes qui nous a autorisé à récupérer des bacs en bois pour les géraniums qui ne lui servaient plus (une des vasques a été cassée cet hiver). Permanences pour les visites de l'église : nous sommes toujours à la recherche de volontaires pour le mois de juillet.

Comme l'an dernier, la commune s'est engagée auprès de la FACIM à ouvrir l'église cet été le mercredi après-midi. C'est une initiative appréciée et un petit livret d'accompagnement a pu être réalisé à partir des documents d'Élise et d'Isabelle afin de pouvoir renseigner les visiteurs.

#### École

**Le lundi 17 juin,** en fin d'après midi, une vente de livres, en partie au bénéfice de l'école, aura lieu.

**Le mardi 2 juillet** aura lieu la fête de l'école, à la salle des fêtes.

Comme d'habitude, les enfants vous offriront un petit spectacle au terme de leur année de scolarité

Le thème de ce spectacle : ??? surprise !!! un indice :



Pour les heures précises : voir les affiches.

**Attention :** la mairie sera fermée jeudi et vendredi prochains (les 20 et 21) et le vendredi 28 : Maryse est en stage et en réunion.

V.Gensac



L'hiver permet en général aux communes une réflexion sur les projets à conduire : les travaux de l'année sont programmés et la préparation du budget est l'occasion de prévoir leur financement, de faire les dossiers de demande de subvention.

Le budget de la commune a été voté le 12 avril, vous trouverez quelques éléments d'analyse dans ce journal. Un point important : comme l'an dernier, le conseil a décidé de maintenir les taux d'imposition actuels et la part communale des impôts locaux n'augmentera pas pour ce qui est de la compétence du conseil municipal.

En effet, en matière d'investissement, les travaux pour la future mairie commenceront à l'automne et concerneront le gros œuvre. Les économies réalisées ces dernières années permettront donc de les financer avec l'aide de la subvention FDEC du conseil général, abondée par l'aide aux communes défavorisées (en tout 75 000€ pour l'année 2013) : ce dossier a été suivi de près par notre conseiller général, Auguste Picollet. Nous aurons aussi une aide accordée par le sénateur André Vairetto de 10 000€ sur la réserve parlementaire. À part ce poste de dépenses, le conseil a programmé la suite des travaux sur les réseaux secs au Sézalet (câblage) et dans la ruelle qui mène à la maison Macheras : la ligne électrique était insuffisante au vu des nouvelles habitations et nous en profiterons pour finir l'enfouissement dans ce secteur avec une aide du SDES. Bien sûr, les travaux d'entretien plus ordinaires sur la voirie notamment sont également financés. L'emploi à l'année d'un agent qui a les qualifications pour conduire des engins mécaniques permet sur ce point de moins recourir à des entreprises extérieures.

Mais maintenant que la partie administrative est bouclée, il faudrait vraiment que les beaux jours arrivent et qu'on en finisse avec cet hiver bien long!

Pour le conseil municipal, V.Gensac

#### Permanences de la Mairie :

Maryse devant prendre ses congés, la mairie sera fermée du 29 avril au 13 mai. Le courrier sera comme d'habitude relevé régulièrement et en cas d'urgence, vous pouvez appeler le 04 79 07 79 54 ou le 06 71 47 42 65 (laisser éventuellement un message car les réunions continuent et les cours au lycée reprennent le 6 mai)

#### Le budget municipal

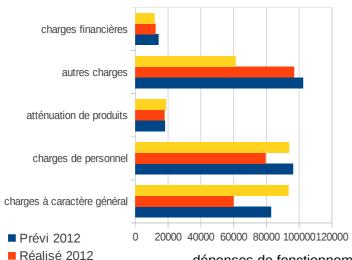
Prévi 2013

Il est légitime que vous vous posiez des questions sur les finances de la commune. Lors de la réunion faite à l'auberge pour la présentation du futur bâtiment de la mairie, des informations ont déjà été données. Vous trouverez donc dans ce journal quelques éléments d'analyse.

Sans trop simplifier les tableaux officiels qui sont plutôt difficiles à comprendre pour qui n'est pas habitué à la comptabilité publique, voici quelques chiffres, graphiques et explications.

Il se compose de plusieurs parties : le budget général, le budget de l'eau et celui du CCAS. Chaque budget se décomposant lui-même en budget de fonctionnement pour assurer les dépenses ordinaires de la commune et budget d'investissement. Les économies réalisées sur le fonctionnement sont reversées, au moment du vote annuel, pour financer les investissements décidés par le conseil, les investissements étant des dépenses engagées sur des équipements durables : ces dernières années pour la commune, les réseaux d'eau et l'enfouissement des réseaux secs, la station d'épuration, et nous commençons cette année à financer la future mairie et les trois logements de ce projet.

Le budget général de fonctionnement : les dépenses (comparaison entre le budget prévisionnel 2012, le budget réalisé 2012 et le prévisionnel 2013)



Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts contractés notamment pour l'enfouissement des réseaux secs.

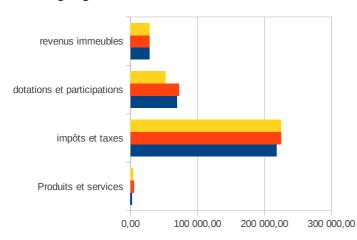
Les autres charges correspondent à de la gestion courante : par exemple la contribution au service d'incendie, la subvention au budget de l'eau, les indemnités des élus (commune de moins de 500 habitants : 646€ pour le maire et 251€ pour les adjoints).

Les atténuations de produits sont des reversements obligatoires à l'État.

Les charges à caractère général sont toutes les

dépenses de fonctionnement de la commune : électricité, chauffage, petit équipement, fournitures administratives, scolaires, entretien courant, poste, cantine,...)

#### Le budget général de fonctionnement : les recettes



Les revenus des immeubles correspondent aux locations des appartements de la commune. Les dotations sont les sommes versées par l'État.

L'essentiel du budget de la commune est donc constitué par le produit des taxes (habitation, foncier bâti, non bâti et professionnelle)

Les produits sont constitués pour l'essentiel par la contribution des parents à la cantine et à la garderie.

N.B.: lors du budget prévisionnel, nous avons toujours tendance à majorer un peu les dépenses et à minimiser les recettes afin d'être à l'abri des mauvaises surprises.

#### Le budget général d'investissement :

Les dépenses comprennent le remboursement du capital des emprunts faits pour la rénovation de l'auberge, les réseaux secs, une provision pour l'achat de terrains pour faire des parkings et pour le bâtiment de la future mairie (¼ de l'achat reversé à l'EPFL qui l'a acheté pour la commune l'an dernier et provision pour les travaux, les travaux de voirie,...).

Il est équilibré bien sûr par les recettes : reversement du budget de fonctionnement, récupération de la TVA sur les travaux antérieurs et subventions.

Le budget d'investissement est équilibré à hauteur de 507 996,54€.



#### Le budget de l'eau

Il est en partie subventionné par le budget général car il est difficile de trouver un équilibre à partir des factures d'eau des seuls usagers. Les dépenses sont : l'achat de compteurs, les taxes de l'agence de l'eau qui sont en partie répercutées sur les factures, le remboursement des emprunts faits au moment des travaux d'assainissement. Fonctionnement et investissement s'équilibrent globalement à hauteur de 214 818,68€.

#### Le budget du CCAS

Il est pratiquement négligeable par rapport aux deux autres et répond aux besoins exprimés par le conseil d'administration.

Son montant global est de 4081,12€

#### **Amortissements**

C'est une donnée nouvelle depuis deux ans dans le budget communal (ce n'était pas obligatoire auparavant pour les communes de moins de 500 habitants). Cet amortissement consiste en une immobilisation des fonds de la commune afin de prévoir le remplacement des biens à durée de vie limitée : il s'agit en quelque sorte d'une économie forcée qui dépend des caractéristiques du matériel : 5 ans pour du matériel de bureau ou une voiture, 20 ans pour les collecteurs d'assainissement par exemple.

#### Bilan sur les finances de la commune

Les tableaux comparatifs des comptes de gestion établis sur les trois dernières années par la trésorerie montrent que les finances de la commune sont saines : les charges générales et de personnels sont stables, les charges financières - autrement dit la dette de la commune - se situent autour de 5 % du budget de fonctionnement et de 16 % du budget d'investissement et le solde global (budget général+eau) de trésorerie était, fin 2012, supérieur à 350 000€.

La commune aura probablement recours à un emprunt pour finir les travaux du bâtiment de la mairie en 2014, de la même façon qu'elle a financé les travaux de rénovation de l'auberge, des collecteurs d'assainissement et d'enfouissement des réseaux secs par trois emprunts.

Pour l'emprunt sur le bâtiment de la future mairie, nous attendons d'y voir plus clair sur les subventions que nous pourrons obtenir de l'État au titre de la DETR.

Et nous attendons aussi les résultats sur les appels d'offre qui seront lancés à la fin du printemps. Pour l'instant, les travaux de démolition que réalise l'employé communal permettent de réduire un peu le coût estimé.

Ces emprunts sont tout à fait justifiés dans la mesure où il s'agit de gros investissements durables dont les habitants peuvent profiter pendant de nombreuses années. Nous tentons bien sûr de les réduire au minimum et nous allons faire les dossiers nécessaires pour bénéficier des taux d'intérêt réduits à travers les possibilités ouvertes par la Caisse des dépôts et consignations. L'emprunt pour la future mairie sera pour une part financé par les loyers des trois nouveaux appartements.



#### Visites de l'Eglise cet été

Comme l'an dernier, la commune s'est engagée auprès de la FACIM pour ouvrir l'Eglise cet été le mercredi après-midi. C'est une initiative appréciée et un petit livret d'accompagnement a pu être réalisé à partir des documents d'Élise et d'Isabelle afin de pouvoir renseigner les visiteurs.

Nous remercions toutes les personnes qui ont accepté de tenir une permanence et nous faisons appel aux bonnes volontés pour la saison prochaine.

Merci de vous faire connaître en mairie pour que nous puissions faire le planning.

#### Les travaux de la commune :

Comme vous avez pu le constater peut-être, les sangliers ont fait de gros dégâts cet hiver sur les talus de la route des vignes. L'employé communal, avec le tractopelle de la CUMA, a débarrassé la route de la terre accumulée et un balayage va bientôt avoir lieu. Quelques réparations ont aussi été faites sur un mur à la vigne et sur le chemin qui conduit à la STEP.

#### Régularisation de la route de la Leissière

Mercredi 24 avril ont eu lieu les premières signatures des actes administratifs en mairie. Merci à tous les propriétaires qui acceptent cette cession gratuite à la commune afin que cette route entre progressivement dans le domaine de la commune (privé d'abord et public à la fin des signatures).

L'intérêt public rejoint ici l'intérêt privé puisque le commune, de fait, entretient cette route qui bénéficie à tous.

#### Damage de la route cet hiver

Beaucoup parmi vous ont dû apprécier les promenades faciles. Rappelons que le damage est financé par la Communauté des Versants d'Aime : c'est un des atouts de notre versant du soleil et tous les habitants du canton et plus

largement encore peuvent l'apprécier.

### Des nouvelles de la communauté de communes des versants d'Aime

Vous recevrez un bulletin plus complet, mais d'ores et déjà , sachez que les travaux de rénovation du bâtiment pour l'école de musique avancent.

De très belles expositions vous accueillent à la maison des Arts : en ce moment, il s'agit de mosaïques modernes qui renouvellent cette forme d'expression qui remonte à l'Antiquité.

En ce qui concerne l'avenir, le lieu d'implantation de la future maison de santé a été choisi : elle se situera près de la basilique (entre l'immeuble St Martin et la maison Ducognon) et grâce au dynamisme de l'association constituée par les personnels de santé (médecins, infirmières, kiné, ...), le projet prend forme et le canton d'Aime va donc innover dans l'action contre la désertification médicale qui risquait d'avoir de graves conséquences qui nous touchent tous sans cette initiative.

Le conseil communautaire continue de travailler dans une bonne ambiance, respectueuse de toutes les communes.

#### Nouveaux horaires de la déchèterie

Nouveaux horaires d'été à partir du lundi 18 mars : la déchèterie sera ouverte tous les jours du lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

Notez les, et ne faites pas comme celui ou celle qui a abandonné un réfrigérateur dans un virage de la route des vignes! Ou comme ceux qui jettent des canettes dans les talus: la nature n'est pas une poubelle ....

#### Déchets acceptés :

Encombrants, ferraille, carton, déchets électriques et électroniques, gravats, bois, vêtements, déchets dangereux des ménages (peinture, solvant,...), pneus, tubes néons et ampoules à économie d'énergie, piles, batterie

#### Guide du tri

Pour tous ceux qui auraient des hésitations sur le tri des déchets, un guide et un sac sont à votre disposition en mairie.

#### Cérémonie du 8 mai

Dès que nous connaîtrons l'heure de la

cérémonie que nous fixons avec nos voisins de la Côte <u>d'Aime</u>, nous vous en ferons part.







### Présentation du projet :

# Réunion publique le mercredi 23 janvier, à 18h à l'auberge

Le permis de construire a été déposé et obtenu fin décembre.

Ainsi les dossiers de demandes de subvention ont pu partir à temps avant la fin de l'année civile.

Les architectes participeront à la réunion pour vous présenter leur démarche et pourront répondre à vos questions.

Cette réunion sera aussi l'occasion de partager une galette arrosée de quelques bulles. **Vous y êtes cordialement invités.** 

pour le conseil municipal, V.Gensac